

Tarifs de location de la salle des fêtes et de la culture à compter du 01/01/2025

	Cuervillais et Personnel Communal	Associations Cuervillaises** 1 ^{ère} location gratuite (hors période estivale)	Particuliers et Associations non cuervillais Professionnels cuervillais et non cuervillais ***	Cuisine (Sans vaisselle) <u>Maintient</u> <u>du tarif</u>
Tarifs HIVER du 1 ^{er} octobre au 30 avril				
Semaine Du mardi au jeudi inclus et jour férié Location pour 24h	321 €	1 ^{ère} location gratuite Ou 2 ^{ème} location -50% Les suivantes plein tarif	462 €	100 €
Week-end Location du vendredi 14h au lundi 10h	770 €	Ou 1 ^{ère} location gratuite Ou 2 ^{ème} location -50% Ou Les suivantes plein tarif	1 188 €	100 €
Tarifs ETE du 1 ^{er} mai au 30 septembre		Pas de gratuité en période estivale		
Semaine Du mardi au jeudi inclus et jour férié Location pour 24h	268 €	Ou 1 ^{ère} location -50% Ou Les suivantes plein tarif	402 €	100 €
Week-end Location du vendredi 14h au lundi 10h	717 €	1 ^{ère} location -50% Ou Les suivantes plein tarif	1 133 €	100 €
Location jour supplémentaire la veille ou lendemain du jour :				
> 1 ^{er} octobre au 30 avril	198 €		204 €	
> 1 ^{er} mai au 30 Septembre	166 €		171 €	
Location à la ½ journée pour l'organisation d'un vin d'honneur à l'issue d'une inhumation du :				
> 1 ^{er} octobre au 30 avril	140 €			
> 1 ^{er} mai au 30 Septembre	107 €			
Location de la salle	1 000 €		1 000 €	
Location de la table ronde	12 €		12 €	

Accusé de réception en préfecture
 N° de dossier : 2024-000000000-1
 Date de réception en préfecture : 2024/09/23
 Date de dépôt en préfecture : 2024/09/23

Le ménage : la salle doit être rendue propre à la fin de la location. Si toutefois lors de l'état des lieux de sortie, ce n'est pas le cas, des heures de ménages seront facturées 40 € de l'heure.
 Les Assemblées Générales se tiendront dans la Maison des associations. A titre, exceptionnel, sur accord du maire, elles pourront se tenir dans la salle des fêtes. Dans ce cas, elles devront obligatoirement avoir lieu du mardi au jeudi et la location se fera à titre gratuit.
 * Dont organisations syndicales.

Tarifs de location de la salle des fêtes et de la culture à compter du 01/01/2026

	Cuvervillais et Personnel Communal	Associations Cuvervillaises**	Particuliers et Associations non cuvervillais Professionnels cuvervillais et non cuvervillais ***	Cuisine (Sans vaisselle)
Tarifs HIVER du 1^{er} octobre au 30 avril				
Semaine Du lundi au vendredi inclus Location pour 24h	330 €	1 location gratuite entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril (semaine <u>ou</u> week-end), <u>avec</u> cuisine 1 location à 50% entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril (semaine <u>ou</u> week-end), <u>avec</u> cuisine	484 €	110 €
Week-end Location du vendredi 14h au lundi 10h et jour férié*	790 €		1 246 €	110 €
Tarifs ETE du 1^{er} mai au 30 septembre				
Semaine Du lundi au vendredi inclus Location pour 24h	276 €		422 €	110 €
Week-end Location du vendredi 14h au lundi 10h et jour férié*	736 €		1 190 €	110 €
Location jour supplémentaire la veille ou lendemain du jour : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1^{er} octobre au 30 avril ➤ 1^{er} mai au 30 Septembre 	204 € 170 €		214 € 180 €	
Location à la ½ journée pour l'organisation d'un vin d'honneur à l'issue d'une inhumation du : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1^{er} octobre au 30 avril ➤ 1^{er} mai au 30 Septembre 	144 € 110 €			
Caution	1 000 €	Caution	1 000 €	
Table ronde	14 €		14 €	

Heure de ménage : la salle doit être rendue propre à la fin de la location. Si toutefois lors de l'état des lieux de sortie, ce n'est pas le cas, des heures de ménages seront facturées **50 € de l'heure**.

*Si jour férié veille ou lendemain d'une location « semaine » = application du tarif « Week-end »

Les Assemblées Générales se tiendront dans la Maison des associations. **A titre, exceptionnel, sur accord du Conseil Municipal, elles pourront se tenir dans la salle des fêtes. **Dans ce cas, elles devront obligatoirement avoir lieu le lundi, mardi ou jeudi sans la cuisine et la location se fera à titre gratuit.**

***Dont organisations syndicales.

Accusé de réception en préfecture 014-211402151-20241202-D2024-69bis-DE Date de télétransmission : 09/12/2024 Date de réception préfecture : 09/12/2024
--